



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 18
présents : 16
votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre,
le vingt-trois janvier à 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire.

Date de convocation : 16 janvier 2024.

PRÉSENTS : MM. RAYMOND Jean-Claude, MURON Marie-Christine, PRADIER Bruno, MATHELIN Sandra, GUILLOT Lucien, LAMOTTE Florence, GERY Françoise, GLATZ Jean-Pierre, DENTON Sylvie, BURELLIER Jean-Michel, CHAVANNE Pascale, HEMON Mathieu, SAUTEREAU Olivier, LAFAURIE Lucie, RAJAT Sonia et COUBLE Alexis.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COUBLE Alexis

ABSENTS EXCUSES : MM. FAVREAU Gilles, MOUNIER Céline.

POUVOIRS : M. BURELLIER Jean-Michel par Mme MOUNIER Céline.

ORDRE DU JOUR

SESSION ORDINAIRE

- Participation 2023-2024 des Communes extérieures aux dépenses scolaires de l'école primaire publique
- Demande de subvention exceptionnelle par la Directrice de l'Ecole Publique / Projet nature
- Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat d'insertion Parcours Emploi Compétence au service technique
- Questions diverses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, a pris les décisions suivantes :

PARTICIPATION AUX DEPENSES SOLAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUES 2023-2024

- Prend acte des modalités de calcul du coût moyen par élève des frais de fonctionnement ;
- Fixe à 904.66 euros par an et par enfant la contribution financière au titre de l'année scolaire 2023/2024 que les communes de résidence devront verser à la commune de Saint Germain Laval pour la scolarisation d'enfants dans son école publique ;
- Charge M. le Maire de mettre en recouvrement les frais de scolarité correspondant aux enfants domiciliés hors St Germain Laval.
- Autorise M. le Maire à signer les pièces afférentes.
- Inscrit la recette au compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante » du Budget de l'exercice et répartit la somme encaissée dans les comptes concernés par les dépenses de l'école.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE PUBLIQUE

Suite au courriel reçu le 15 décembre 2023 de la Directrice de l'Ecole Publique de ST GERMAIN LAVAL sollicitant une aide financière exceptionnelle pour le projet nature.

- Alloue une somme de deux mille quatre cents euros (2 400 €) à titre de subvention exceptionnelle pour financement du projet nature
- Prélève la dépense au compte 65748 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du Budget de la Commune.

RENOUVELLEMENT D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT D'INSERTION PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Sous réserve de l'avis favorable du Service Public de l'Emploi :

- Adopte la proposition de M. Le Maire de renouveler le contrat dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » de M. Jean GEORGES pour aide aux services techniques pour une période de 12 mois, du 15 février 2024 au 14 février 2025 à raison de 26 h hebdomadaires sous réserve de l'avis favorable. La rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise M. Le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants ;
- Prévoit d'inscrire au budget principal les crédits correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

- **LETTRE DE DEMISSION** de Léo GODARD en date du 3 janvier 2024
- **COURRIEL DU 16 JANVIER 2024 DE MM BELLONI ALEXANDRE ET OSSEDAT ALEXANDRE DE LA SARL FS2A – ST GERMAIN AMBULANCES** relatif à une proposition d'achat du bâtiment de l'ancienne caserne du SDIS 285 Rue Jean Boyer. Une décision sera prise après le retour d'autres propositions en attente.
- **COURRIEL DU 9 JANVIER 2024 DE L'ASSOCIATION T'CHI CLOWN 69680 Chassieu**, relatif à une demande concernant l'utilisation de la salle de la Madeleine, du dimanche soir 28 juillet au dimanche 4 août à midi 2024, pour la réalisation d'un nouveau projet de création artistique, dans la continuité des 3 précédentes années.
- **REUNION AVEC EPORA**, suite à l'annulation de celle programmée ce jour : le 13 février à 19 heures
- **PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX** sont programmés :
 - Mardi 5 mars 2024
 - Mardi 9 avril 2024 (vote budgets)
 - Mardi 21 mai 2024
 - Mardi 18 juin 2024
 - Mardi 16 juillet 2024
- **Marché estival** est programmé le Vendredi 2 Août 2024 en soirée (17h/22h)

La séance est levée à 22 heures 45.

En début de séance ordinaire du mardi cinq mars deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, dont la publication et les convocations ont été faites le vingt-six février deux mille vingt-quatre, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vingt-trois janvier deux mille vingt-quatre comportant les délibérations n° 01/24 à 03/24 est approuvé par les membres présents ou représentés.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Jean-Claude RAYMOND.



Alexis COUBLE.